

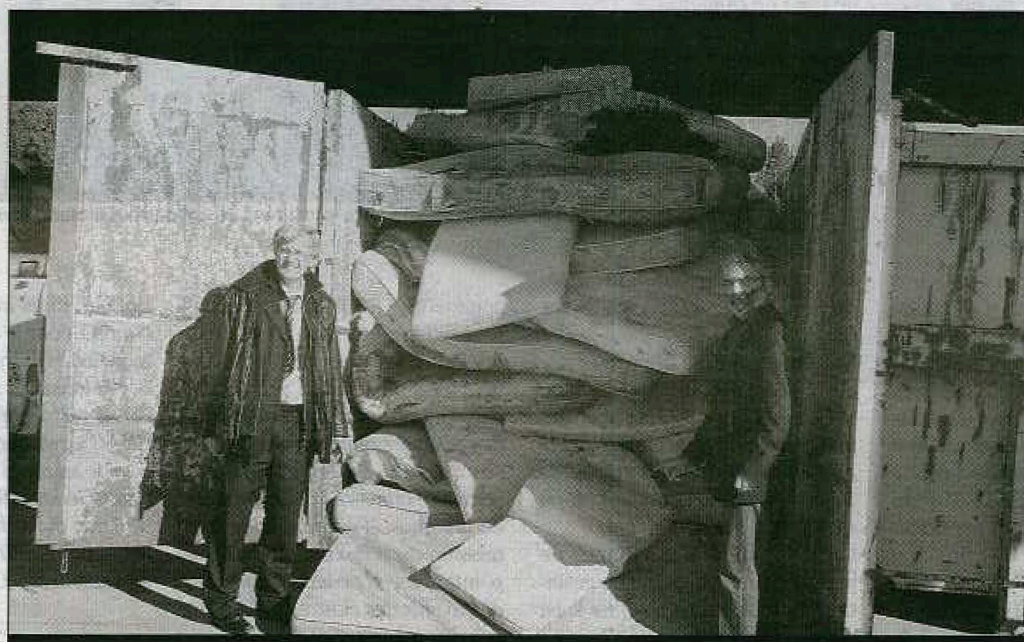
# Les matelas ont du ressort

**MERCEY.** Une nouvelle filière de valorisation des déchets vient de voir le jour au Setom. Les 14 400 matelas récupérés chaque année vont pouvoir être recyclés et valorisés.

Soucieux de l'environnement et du coût du traitement des déchets ménagers, le Setom (Syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères) inscrit une nouvelle filière de revalorisation des déchets à son actif : les matelas.

**95 %  
des matières  
sont recyclables**

Aujourd'hui, il y a deux moyens de se « débarrasser » de son vieux matelas : le déposer aux encombrants ou bien dans une benne spéciale à la déchetterie. D'après les chiffres du syndicat, aujourd'hui, sur sept millions de matelas vendus chaque année en France, cinq finissent dans des centres d'enfouissement au lieu d'être valorisés. Pourtant, ces déchets peuvent être traités différemment puisque 95 % des matières d'un matelas et d'un sommier sont recyclables. C'est à l'Écoparc de Mercey que ces matelas seront stockés en attendant d'être transportés. Lorsqu'un semi-remorque de 90 m<sup>3</sup> (qui contient six tonnes de matelas) est plein, il part vers l'usine de valorisation. Une fois arrivés à bon port, les matelas sont désossés et les mousses



De gauche à droite : Alain Nazon et Bruno Guré devant un tas de matelas, prêts à être recyclés

polyester, les mousses latex, le bois, la laine, la ferraille et le coton sont revalorisés. « L'enfouissement est le niveau zéro de la valorisation. Nous sommes assez contents de mettre cette nouvelle filière en place. L'usine se trouve à Limay dans les Yvelines », explique Alain Nazon, directeur du Setom. Ainsi, dès que les techniciens du Setom ont eu connaissance d'une nouvelle filière qui revalorise les matelas, ils l'ont mise en place. Chaque jour, dans les déchette-

ries dépendantes du Setom, deux à trois matelas sont déposés, soit environ 14 400 matelas par an. « Ils représentent un volume très important mais un tonnage peu important », nuance Bruno Grué, directeur technique du Setom. « Il y a un intérêt de proximité économique et géographique et aussi un intérêt du CET (centre d'enfouissement technique) à Mercey de telle sorte que nous allons diminuer l'encombrement. Nous cherchons une telle filière

depuis 2007, affirme Alain Nazon. Nous gagnons du volume et nous gagnons sur le taux de compostage. D'autant que les matelas sont impossibles à incinérer à cause de leur volume. »

Le Setom se libère de la place. Mais aussi conforte ses investissements futurs. Le casier d'enfouissement durera plus longtemps. « Nous allons gagner entre 200 000 et 300 000 € par an en exploitation », se réjouit Bruno Grué.

## PRATIQUE

■ Tout ce qui peut être déposé en déchetterie :

Déchets verts (sauf branches et troncs d'un diamètre supérieur à 15 cm). Cartons d'emballage secs, journaux, magazines, bois pollués ou non, déchets électroniques, produits toxiques tels que peinture, produits de bricolage, ferraille, pneus, films plastiques d'emballage, piles, batteries, matelas non détremvés, gravats (sauf plâtres et amiante). Lorsque l'utilisateur a un doute, il ne doit pas hésiter à solliciter l'animateur de déchetterie dont la responsabilité est d'orienter correctement les déchets en fonction des filières de recyclage.